



Swisscanto Fondation collective
des Banques Cantonales

Rapport de gestion 2014

Table des matières

2014: Une année probatoire	4
Rétrospective 2014: Chiffres-clé	6
Placements de la fortune et politique de placement	8
Evolution du degré de couverture	9
Rétrospective; conjoncture et placement 2014: Rapport de Swisscanto Asset Management SA	10
Rapport de la commission de placement	12
Comptes annuels 2014	13
Bilan	14
Compte d'exploitation	16
Annexe aux comptes annuels	19
Rapport de l'organe de révision	43

2014: Une année probatoire

Chère cliente, cher client; chers assuré(e)s

Chaque stratégie est autant bonne que son application. Cette vérité de la Palice, Swisscanto peut également la faire sienne pour cet exercice 2014, ce que confirme les succès mesurables de la nouvelle stratégie développée ces dernières années.

Les éléments principaux de la nouvelle stratégie ont fait leur preuve

Le but de la stratégie était de positionner de manière conséquente Swisscanto Fondation collective en tant que prestataire de services semi-autonome dans le domaine de la prévoyance professionnelle, de manière à ce que les assurés bénéficient également des avantages d'une telle fondation. Un élément essentiel a été de prendre à sa charge les rentes de vieillesse futures et de ne plus les réassurer. Les bénéficiaires de rentes de vieillesse reçoivent maintenant leur rente directement de la part de Swisscanto Fondation collective.

Autant la prise en charge des réserves correspondantes dans le système d'administration que les transactions des capitaux nécessaires se sont déroulés sans problème. Ce succès montre que Swisscanto Fondation collective dispose en outre d'une bonne situation financière et s'est aussi effectivement ouverte aux nouvelles marges de manoeuvres attendues dans cette organisation. C'est ainsi que les taux de conversion ont pu être augmentés, ce qui ne doit pas nous faire craindre la comparaison avec la concurrence. Cette adaptation a été analysée soigneusement et est stable financièrement.

Le deuxième élément de la stratégie, soit le «degré de couverture au niveau de l'oeuvre de prévoyance» offre la possibilité aux entreprises affiliées à Swisscanto Fondation collective – et pour autant qu'elles remplissent les conditions requises – de prendre part directement à l'essor de la Fondation. Plusieurs entreprises ont déjà usé de cette possibilité. Ce produit permet de surcroît aux entreprises affiliées à une institution de prévoyance en sous-couverture d'opter pour Swisscanto sans pour autant subir les pertes dues à cette sous-couverture. Plusieurs entreprises ont d'ores et déjà profité de cette nouvelle flexibilité et se sont affiliées à Swisscanto Fondation collective.

Des taux d'intérêt plus élevés dopent la redistribution

Non seulement la rémunération du capital vieillesse mais également la problématique de la redistribution est un thème récurrent dans le domaine de la prévoyance professionnelle: étant donné que les êtres humains deviennent toujours plus vieux et bénéficient par conséquent plus longtemps de rentes de vieillesse, l'avoir de vieillesse constitué n'est pas suffisant; il doit être utilisé toujours plus de capitaux provenant des rendements des placements des assurés actifs pour financer ces rentes. Cette redistribution, au contraire du système de l'AVS basé sur une procédure de répartition, est financée fondamentalement dans le 2^e pilier par chaque personne elle-même assurée qui constitue son propre avoir de vieillesse.

Swisscanto Fondation collective accorde toute son importance à un traitement équitable des générations d'une part et entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes d'autre part. C'est la raison pour laquelle elle a réorienté sa stratégie quant aux prestations: son but est d'avoir un taux technique de 3%. Cela signifie que nous avons l'ambition d'avoir également pour les assurés actifs un taux d'intérêt à long terme de 3%. Le Conseil de fondation a utilisé déjà en 2014 cette nouvelle marge de manoeuvre: une rémunération de 3% du total des avoirs de vieillesse a pu ainsi être atteinte par l'octroi d'un excédent de 1,25%. Swisscanto Fondation collective garantit même pour 2015 un intérêt de 3,5%.

Il est bien entendu que toutes ces mesures ont été prises après une pesée d'intérêt soigneuse et constante ainsi qu'après une analyse des risques, de même en ayant toujours le souci d'avoir en tout temps la sécurité de la fortune de la prévoyance. Le Conseil de fondation s'est par conséquent toujours gardé la possibilité d'accorder - ou pas - encore des excédents à la fin de l'année en cours.

Degré de couverture confortable

L'orientation conséquente à la stabilité financière qu'a prise clairement le Conseil de fondation a également permis que les bons résultats des placements de l'année 2014 débouchent sur le renforcement des provisions dites techniques pour les futures pertes pour mises à la retraite. Les réserves techniques ont été approvisionnées en plus d'un montant de 90,3 Mio CHF durant l'année sous revue, afin que la stabilité financière soit encore plus confortable. Le fait que le degré de couverture de Swisscanto ait atteint le niveau de 111,2% après la constitution de ces réserves confirme la politique du Conseil de fondation orientée sur la sécurité et constitue la preuve de la très bonne situation financière de notre fondation collective.

Bien préparé pour l'avenir

Les mesures et les modifications prises dans l'intérêt des clients et des assurés démontrent la préparation au plus haut degré de Swisscanto Fondation collective pour relever les défis, plus particulièrement en ce qui concerne la politique et les marchés financiers. Ils doivent être certains que comme clients ou personnes assurées de Swisscanto ils soient dans les meilleures mains. Nous nous battons pour que les intérêts des entreprises qui nous sont affiliées – de même que ceux des personnes assurées soient également sauvegardés de manière optimale en ces temps de changements nécessaires.

Nous vous remercions de votre confiance.



Rolf Knechtli
Président du Conseil
de fondation

Davide Pezzetta
Directeur
administratif



Rétrospective 2014: Chiffres-clé

Degré de couverture	2014	2013
Degré de couverture au 31.12. (en %)	111,2	109,4

Effectifs	2014	2013	Variation absolue	Variation en %
Capital réglementaire (en CHF Mio.)	4 565	4 383	182	4,2
Placements de la fortune (en CHF Mio.)	6 457	4 989	1 468	29,4
Nombre de contrats	5 552	5 601	-49	-0,9
Personnes assurées	49 365	49 473	-108	-0,2

Effectifs

Le capital réglementaire a augmenté comme nous nous y attendions au cours de l'année sous revue. L'augmentation considérable des placements de la fortune s'explique par la reprise à notre propre compte des rentes de vieillesse réassu-

rées jusqu'à présent et l'afflux du capital en découlant au 01.01.2014. Le nombre de contrats et de personnes assurées a diminué de manière insignifiante au cours de l'année sous revue.

Cotisations versées	2014	2013	Variation absolue	Variation en %
Primes périodiques des employés et des employeurs (en CHF)	392,2	385,1	7,1	1,8
Primes uniques	457,5	366,5	91,0	24,8
Total	849,7	751,6	98,1	13,0

Cotisations versées

Les primes périodiques des employés et des employeurs ont diminué de manière insignifiante, au contraire des primes uniques qui ont augmenté pour leur part de manière significative.

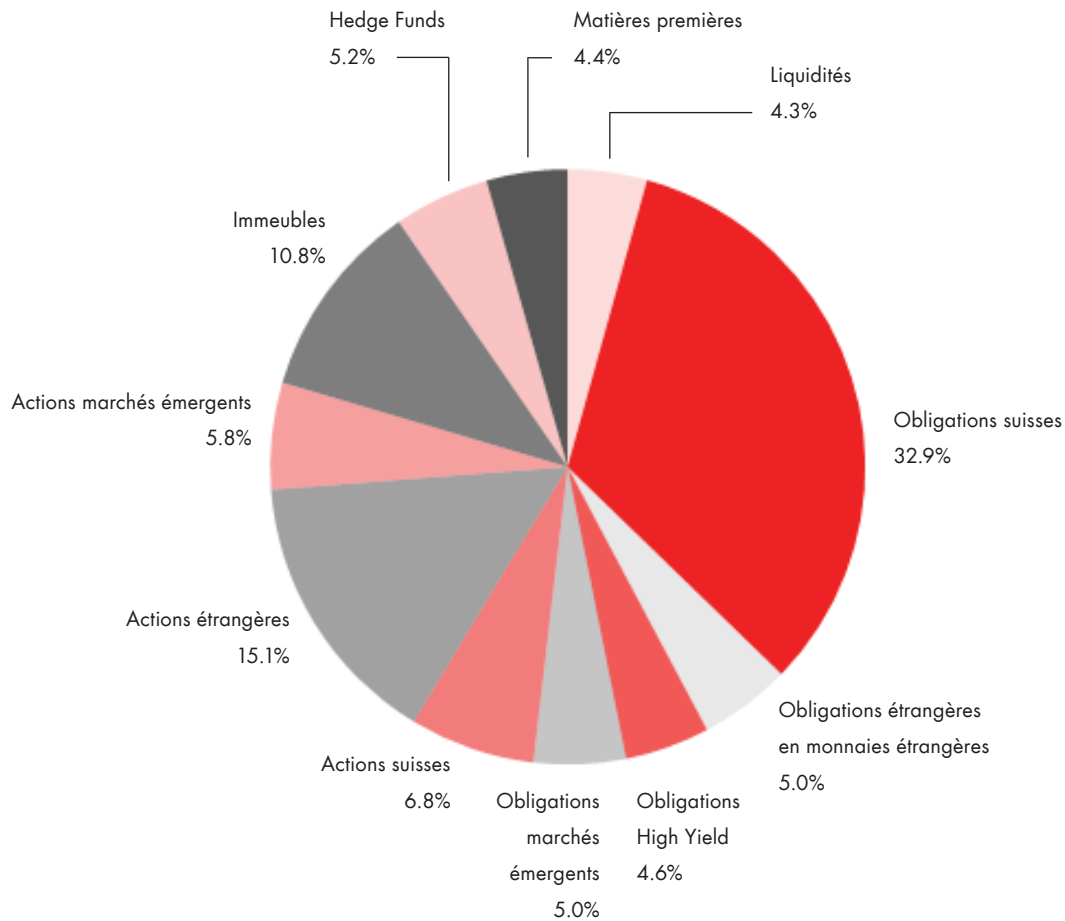
Bénéficiaires de rentes	2014 Nombre	Evolution Nombre	2013 Nombre
Rentes de vieillesse	4 227	381	3 846
Rentes pour enfants de retraités	48	4	44
Rentes d'invalidité	1 501	-62	1 563
Rentes pour enfants d'invalides	524	-44	568
Rentes de conjoints	729	51	678
Rentes d'orphelin	185	-1	186
Total	7 214	329	6 885

La méthodologie pour la détermination des bénéficiaires de rentes (d'enfants de retraité, d'enfants d'invalides et d'orphelins) a été adaptée par rapport à celle utilisée l'année

d'avant. Les valeurs de l'année précédente sont également indiquées selon la nouvelle méthodologie.

Placements de la fortune et politique de placement

Asset Allocation au 31.12.2014



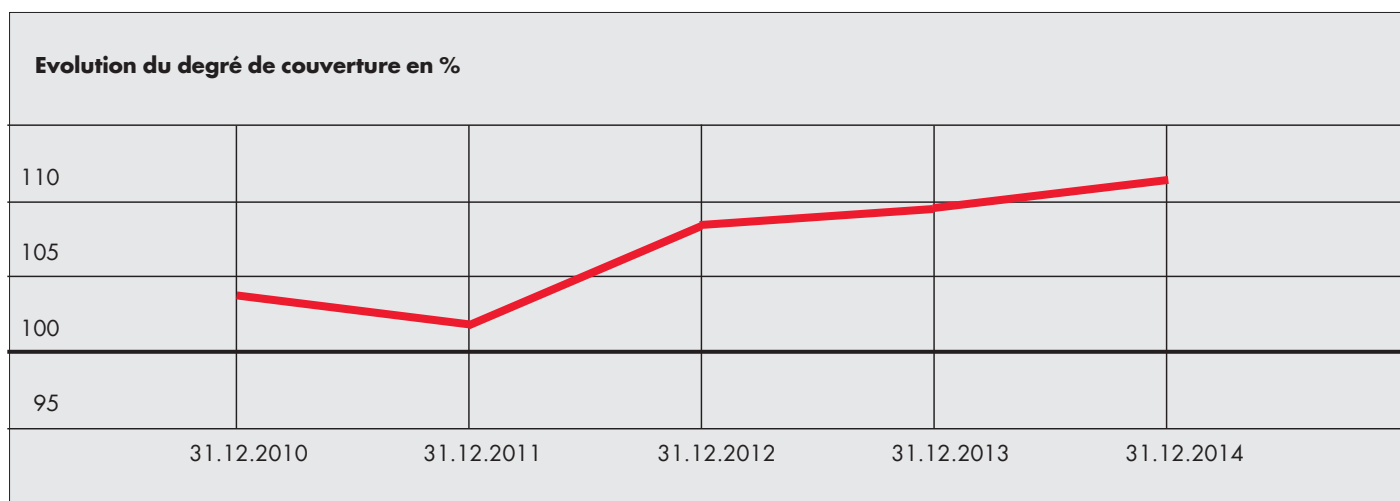
Placements des capitaux totaux (100%): 6 279 Mio. CHF

(Total des groupes de placements pris individuellement: 99,9% à cause des différences d'arrondis)

Evolution du degré de couverture

En raison du résultat réjouissant des placements en 2014, le degré de couverture de Swisscanto Fondation collective a pu atteindre 111,2%. Il y a été inclus la constitution de réserves

techniques pour un montant de CHF 90,3 Mio afin de déjà prendre en compte la consolidation financière supplémentaire qui en dépend.



Rétrospective sur la conjoncture et les placements en 2014: Rapport de Swisscanto Asset Management SA

Rétrospective 2014

Un des critères les plus remarquables de l'année 2014 pour ce qui est de l'économie a été sans nul doute l'essor différent de la conjoncture des deux côtés de l'Atlantique. Le redressement économique s'est poursuivi avec des taux de croissance considérables aux Etats-Unis, avec une baisse du chômage et une légère augmentation des coûts salariaux à la fin de l'année, au contraire de la zone euro qui a vu seulement une croissance languissante. La Banque Centrale Européenne (BCE) a continué avec une politique monétaire expansionniste afin de combattre le danger déflationniste qui menaçait et les taux d'intérêts des emprunts d'Etat suisses et allemands ont atteint de nouveaux records négatifs.

Bonnes surprises pour les obligations

Pratiquement tous les analystes étaient d'accord au début de l'année 2014 pour dire que les rendements allaient maintenant augmenter dans le courant de cette année et que les cours allaient baisser de manière correspondante. Ce fut le contraire: autant aux Etats-Unis, au Japon qu'en Europe, les obligations ont réalisé de nouveau une très grande performance. En Suisse, le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans se sont retrouvées au dessous du niveau de 2012 et les rendements des emprunts d'Etat allemands à 10 ans se sont retrouvés pour la première fois sous la barre des 1%. Les marchés des emprunts des entreprises se sont également développés de manière positive dans l'ensemble. L'offre à peine suffisante et la recherche constante de rendement supplémentaire y ont contribué. Une exception fut enregistrée avec le segment High-Yield, qui a débouché sur une performance en retrait suite au développement incertain des taux d'intérêt aux Etats-Unis dans le courant du premier semestre.

Actions: une année agitée et positive

Le soleil a illuminé la plupart du temps les marchés des actions, alors que cela a été pourtant une année turbulente. Craintes de récession, dans la zone euro, effet des tests de résistance pour les banques européennes, la fin qui se pré-

pare pour les achats des emprunts par la Federal Reserve américaine, les cas d'Ebola aux Etats-Unis et en Europe, les foyers de tension (Ukraine, Proche et Moyen Orient) et la nouvelle faillite de l'Argentine ont été des facteurs perturbants qui ont affecté les marchés. Bien que ces événements aient plus ou moins exercé leur influence, les nouvelles positives de la part des USA concernant la conjoncture et les entreprises se sont avérées être un support solide. Les raisons pour lesquelles les performances en Europe sur les marchés des actions étaient inférieures à celle des Etats-Unis étaient dues entre autre aux rapports saisonniers peu convaincants au cours du premier semestre ainsi qu'au défaut des réformes économiques escomptées. C'est pourquoi la BCE a saisi sa boîte à outils et a descendu le taux d'intérêt des dépôts des banques d'affaire à -0,1%. L'objectif de cette rémunération négative était une mise en place d'une attribution de crédit par les banques d'affaire. Les fusions et acquisitions ont contribué également à l'établissement de cours fantaisistes par l'apport d'argent par le biais des banques centrales. Une grande partie des acquisitions a très souvent été le fait d'entreprises américaines qui désiraient avoir plus d'entreprises européennes dans leur escarcelle. Les entreprises des USA ont accumulé beaucoup de cash en dehors de leur pays au cours de ces dernières années, dont elles ne pouvaient pas le rapatrier sans assujettissement à l'impôt. Le rétablissement croissant de la conjoncture en Europe a été le déclencheur pour des investissements stratégiques en Europe pour maintes entreprises américaines.

Conjoncture soutenue par la baisse des prix pétroliers

La baisse générale des prix des matières premières, plus particulièrement les corrections prononcées du prix du pétrole, a exercé ses effets sur une grande partie de l'économie mondiale – baisse considérable des rentrées fiscales – ce qui a par conséquent favorisé la croissance. En premier lieu, les pays ayant besoin de beaucoup de pétrole pour produire une unité de PIB ont été les grands gagnants (Turquie et Inde plus particulièrement). Les pays pénalisés ont été les pays membres de l'OPEP et la Russie.

Perspectives pour 2015

Le coup de théâtre de la BNS à mi-janvier avec l'abandon du taux plancher de 1 Euro pour 1,2 CHF produira des effets à long-terme pour l'économie réelle, avant tout pour les entreprises pratiquant l'industrie d'exportation ainsi que la branche touristique, qui en sont les principales victimes. Des efforts particuliers sont nécessaires pour pallier tant bien que mal leur capacité concurrentielle mise à mal. L'investisseur est devenu plus conscient que les banques émettrices sur les marchés financiers ne se soucient plus seulement de la musique mais à l'occasion également de l'harmonie. Le fait est que la revalorisation du franc par rapport à la monnaie européenne et l'introduction de taux négatifs par la BNS ont exercé une pression négative dans de larges pans du paysage suisse concernant les intérêts. Le programme d'achat d'emprunts de la BCE a eu un effet différé dans le recul de la hausse des taux d'intérêt en Europe. La conséquence en a été une détresse accentuée dans les placements à taux fixe.

Perspectives modestes pour les obligations

La BNS s'est liée les mains avec l'abandon du taux plancher. En conséquence, les taux d'intérêt en Suisse sont le reflet du développement en Europe. Lié à cette relation étroite, l'abandon de ce taux plancher a eu peu d'effet. Au contraire, la revalorisation du franc a plutôt renforcé les tendances déflationnistes. Actuellement, le marché compte sur des taux d'intérêt négatifs jusqu'en 2019. Le rendement des obligations de la Confédération jusqu'à 10 ans sont négatifs. Nous voyons peu d'indices pour que la BNS puisse s'écarter de ce scénario. Au sein d'un portefeuille largement étendu, les emprunts des entreprises sont capable de relativiser partiellement ce sombre tableau mais ici également le gain supplémentaire attendu est modeste. Des segments spéciaux, comme par exemple les Contingent Convertible Bonds, appelés également CoCos, restent encore par conséquent dans le domaine des placements à taux fixe. Les rendements à obtenir sont très attractifs actuellement par rapport aux risques encourus.

Les actions restent le premier choix

Les dernières mesures prises par la BCE pouvaient contraindre beaucoup d'investisseurs à être dans des classes de placement à haut risque. Les résultats modestes des entreprises, les prix bas des matières premières (le pétrole avant tout) et en outre une politique monétaire souple en Europe et au Japon devaient contribuer à un environnement sain pour les actions. Maintes personnes évoquaient que l'investisseur suisse devait faire fructifier son avoir dans les pays européens, plus particulièrement par le biais des actions. Avec le déblocage étendu du cours de change, les craintes d'une dévalorisation des investissements suisses par rapport aux placements dans les pays européens se sont fortement atténuées. Au vu de la faiblesse de l'Euro, des taux d'intérêt bas, du pétrole bon marché et du développement forcé des offres de crédits de la part de la BCE, les chances sont restées bonnes que les pays européens puissent connaître un accroissement de la croissance au cours des mois prochains. Ceci est également favorable pour la croissance des bénéfices des entreprises. C'est pourquoi en raison de la situation actuelle, il est recommandé d'avoir un surcroît d'actions européennes au sein d'un portefeuille global d'actions. De notre point de vue, cela vaut également la peine d'avoir des actions provenant de pays émergents choisis, parmi lesquels figurent au premier plan la Corée, Taiwan, l'Inde et l'Indonésie. La proportion trop élevée de l'immobilier suisse que nous avons jusqu'à présent a été légèrement réduite. Les locaux de l'artisanat situés en zone frontalière subissent plus particulièrement l'influence de la revalorisation du franc suisse. L'immobilier suisse reste cependant toujours privilégié par rapport aux obligations suisses.

Swisscanto Asset Management SA

Rapport de la Commission de placement

Evolution de la performance

L'année 2014 a été marquée de nouveau pour les placements par les interventions de diverses banques émettrices dans le domaine de la politique monétaire, lesquelles ont essayé – comme déjà lors des années précédentes – de stimuler les économies domestiques respectives. Une différence doit être cependant constatée. En effet, alors que la BCE s'était prononcée en faveur de mesures d'encouragement intensives, les Etats-Unis ont abandonné leur programme. Encore faut-il qu'ils poursuivent une politique monétaire comme auparavant. La croissance globale est certes favorisée par ces mesures mais la crise de la dette n'est pas encore assainie et exerce une pression sur ces taux d'expansion. Les Etats-Unis peuvent passer au premier plan s'agissant des chances de croissance. Ils tirent profit des bonnes conditions du marché du travail et du faible coût de l'énergie. Pendant ce temps, l'Europe souffre d'une faiblesse de réforme. La crise de pays membres pris isolément est tout sauf résolue. Les marchés émergents ne se trouvent de surcroît pas encore dans les meilleures dispositions de croissance.

Les craintes planétaires des tendances déflationnistes et des mesures de stimulation engendrées par les banques émettrices ont débouché sur une recrudescence considérable et inattendue des cours obligataires. Les rendements des pays isolés ont chuté en conséquence et ont atteint un niveau record. Tandis que ceci est absolument réjouissant dans la perspective d'une année unique au niveau des placements, cela posera problème à l'avenir. Car les rendements minimaux et en tout cas pas les rendements attendus ne pourront compenser les taux d'intérêt des obligations à long terme. Une augmentation ultérieure des taux d'intérêt conduirait à des pertes de cours temporaires.

Cette évolution dans notre portefeuille a débouché l'année passée sur une performance de 7.6% pour les obligations en CHF. Le rendement des obligations en monnaies étrangères alternatives a connu une augmentation similaire (+8.1%) et celui des obligations des marchés émergents a été plus que réjouissant avec une croissance de +9.2%. Un seul bémol est à relever: dans le domaine des placements en valeur nominale, les obligations High Yield, dont la performance sur une base alternative ont eu une croissance légèrement négative

de -0.3%. Les écarts de bonité attrayants ont empêché une performance meilleure. Ce qui est de nouveau positif est également le résultat des actions, qui ont eu un rendement compris entre 7% (marchés émergents) et 16.8%. Les actions suisses se sont retrouvées entre ces deux valeurs avec 12.6%. Les entreprises profitent actuellement de marges bénéficiaires considérables. La montée des cours a conduit en définitive à des appréciations haussières, qui sont encore acceptables dans l'environnement actuel des acteurs du marché en raison du manque d'alternatives dans les investissements. Une déception a été les matières premières qui ont connu l'année dernière une performance négative de -28.7%. Le degré de couverture de la Fondation collective a de nouveau augmenté dans l'ensemble pour atteindre 111.2%.

Avec une performance de portefeuille établie à 5.95%, nous avons été inférieur de seulement 0.35% par rapport au Benchmark. La raison de ce débours est due en début d'année à l'effet de regroupement dans le portefeuille à la suite de la nouvelle orientation stratégique ainsi qu'au positionnement prudent dans le domaine des obligations CHF. De faibles sous performances dans le domaine des actions étrangères purent être compensées par des surperformances dans le domaine des matières premières.

Orientation pour l'avenir

La nouvelle orientation stratégique comprenant l'augmentation de la part en actions à 28% du portefeuille à charge des placements à valeur nominale à la fin 2013 a eu des effets positifs jusqu'à présent. Bien que l'évaluation des actions n'ait entretemps plus eu d'effets bénéfiques, disposer d'une allocation importante de ces produits par rapport aux placements mobiliers garde tout son sens dans la perspective des rendements futurs, comme auparavant. En cas d'une baisse significative du rendement des actions et dont la cote, si besoin est, peut de nouveau être réduite, Swisscanto Fondation collective utilise un «Risk Management Overlay». En raison de la situation actuelle des taux d'intérêt, il sera testé de surcroît d'éventuelles alternatives d'investissement dans le domaine des placements alternatifs. 2015 ne sera certainement pas une année facile pour les placements; nous sommes cependant convaincus que nous sommes bien préparés avec l'orientation actuelle.

Compte annuel 2014

Bilan au 31 décembre 2014 et au 1 ^{er} janvier 2014	14
Compte d'exploitation	16
Annexe aux comptes annuels	19

Bilan au 31 décembre 2014 et au 1^{er} janvier 2014*

(*cf. Explications à la page 25)

Actifs

	31.12.2014 en CHF	01.01.2014 en CHF
Placements de la fortune		
Liquidités	136 519 096.00	1 209 228 079.94
Créances	16 482 496.13	5 510 792.63
Avoirs auprès des employeurs affiliés	25 465 569.08	24 280 249.11
Placements des capitaux	6 237 960 598.83	4 611 328 710.18
Liquidités stratégiques	41 078 884.52	98 858 920.69
Placements collectifs Obligations	100 000 000.00	0.00
Placements collectifs Emprunts convertibles	3 029 080 962.80	2 478 747 693.90
Placements collectifs Actions	1 829 598 601.35	1 184 775 891.80
Placements collectifs Immeubles	677 403 010.40	577 494 793.80
Placements collectifs Hedge Funds	327 262 513.99	143 611 596.60
Placements collectifs Matières premières	274 615 510.29	226 698 734.08
Total Placements de la fortune	6 457 506 644.56	5 949 206 752.55
Placements individuels	102 812 931.10	94 409 764.38
Compte de régularisation des actifs	36 975 432.00	30 200 647.00
Total Actifs	6 597 295 007.66	6 073 817 163.93

Passifs

	31.12.2014 en CHF	01.01.2014 en CHF
Engagements		
Prestations de libre passage et rentes	39 245 551.41	38 619 107.30
Autres engagements	3 674 541.48	4 429 785.08
Total des engagements	42 920 092.89	43 048 892.38
Compte de régularisation passif	120 100 455.66	95 329 406.20
Réserves de contributions de l'employeur	92 512 787.93	93 095 265.92
Capitaux de prévoyance, réserves techniques et fonds libres des œuvres de prévoyance		
Capital de prévoyance des assurés actifs	4 564 913 589.62	4 383 491 452.26
Capital de prévoyance des rentiers	907 884 196.00	796 000 000.00
Réserves techniques	183 531 037.00	93 159 310.00
Fonds libres des œuvres de prévoyance	55 642 610.73	55 985 453.76
Total Capitaux de prévoyance, réserves techniques et fonds libres des œuvres de prévoyance	5 711 971 433.35	5 328 636 216.02
Réserve de fluctuation de valeurs	629 790 237.83	513 707 383.41
Capital de la Fondation, fonds libres		
Situation en début de la période	0.00	0.00
Excédent des produits	0.00	0.00
Total capital, fonds libres de la fondation	0.00	0.00
Total Passifs	6 597 295 007.66	6 073 817 163.93

Compte d'exploitation (I)

	2014 en CHF	2013 en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	448 163 245.80	437 593 513.59
Cotisations salariés	183 959 263.65	181 247 999.05
Cotisations employeurs	217 425 932.59	213 469 375.39
Transfert de la Réserve de contributions de l'employeur au financement des contributions	-9 192 460.99	-9 594 235.30
Cotisations de tiers	591 543.70	900 431.40
Primes uniques et sommes de rachat	41 975 895.90	36 232 330.70
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	10 230 715.90	12 355 045.20
Subsides du Fonds de garantie	3 172 355.05	2 982 567.15
Prestations d'entrée et nouveaux contrats	457 485 269.25	366 515 184.25
Prestations de libre passage	420 955 516.65	354 955 394.95
Apports dus au transfert des assurés (reprise) en tant que:		
- Capital de prévoyance des rentiers	22 273 988.15	0.00
- Réserves techniques	2 031 860.30	0.00
- Réserves pour fluctuation de valeur	1 758 496.50	0.00
- Fonds libres	2 285 143.90	447 972.30
- Réserves de contributions de l'employeur	95 209.15	1 059 483.30
Versement pour l'encouragement à la propriété du logement/divorce	8 085 054.60	10 052 333.70
Apports de cotisations et prestations d'entrée	905 648 515.05	804 108 697.84
Prestations réglementaires	-166 719 572.90	-270 372 584.15
Rentes de vieillesse	-58 900 217.45	-50 393 044.90
Rentes de survivants	-6 802 228.10	-6 204 067.10
Rentes d'invalidité	-21 404 686.70	-21 516 542.90
Autres prestations réglementaires	-1 831 373.10	-1 882 925.65
Prestations en capital à la retraite	-62 797 052.05	-179 805 000.85
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-14 984 015.50	-10 571 002.75
Prestations de sortie et résiliations de contrats	-519 543 945.37	-449 349 764.72
Prestations en cas de sortie/résiliations de contrats	-488 894 009.14	-421 750 479.82
Report de fonds supplémentaires lors de sortie collective	-9 775 395.58	-4 344 895.25
Versement anticipé pour l'encouragement à la propriété du logement/divorce	-20 874 540.65	-23 254 389.65
Dépenses relatives aux prestations et aux versements anticipés	-686 263 518.27	-719 722 348.87

Compte d'exploitation (II)

	2014 en CHF	2013 en CHF
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, réserves techniques et réserves de contributions «Pool»	-395 373 033.55	-187 211 295.80
+/- Dissolution/Constitution de capital de prévoyance des assurés actifs	-107 063 553.56	-95 412 534.86
+/- Dissolution/Constitution du capital de prévoyance des rentiers	-111 884 196.00	0.00
+/- Dissolution/Constitution de fonds libres des œuvres de prévoyance	7 242 973.97	4 265 855.58
+/- Dissolution/Constitution de provisions techniques	-90 371 727.00	-3 959 310.00
- Rémunération du capital de prévoyance (ordinaire)	-72 911 295.20	-60 004 841.45
- Rémunération du capital de prévoyance (supplémentaire)	-21 438 946.20	-30 000 000.00
+/- Dissolution/Constitution de réserves de contributions	1 053 710.44	-2 100 465.07
Produit de prestations d'assurance	69 822 831.36	111 767 464.06
Prestations d'assurance	41 215 598.14	93 689 463.75
Excédents des assurances	28 607 233.22	18 078 000.31
Charges d'assurance	-103 307 223.70	-114 160 133.60
Primes d'assurance		
- Primes de risque	-81 419 155.30	-92 955 755.75
- Primes de frais	-20 218 617.55	-19 277 624.40
Cotisations au Fonds de garantie	-1 669 450.85	-1 926 753.45
Résultat net de l'activité d'assurance	-209 472 429.11	-105 217 616.37
Résultat net des placements	338 572 108.30	184 189 241.89
Produits des liquidités stratégiques/Dépôts à terme fixe	-10 990 749.39	53 488 140.00
Produits des obligations	193 863 401.24	-21 213 922.42
Produits des emprunts convertibles	0.00	32 617 239.36
Produits des actions	216 289 330.25	88 553 467.40
Produits des immeubles	32 806 981.78	43 550 433.06
Produits des Hedge Funds	11 542 177.40	5 482 445.94
Produits des Matières premières	-81 228 121.22	-824 914.75
Total produits des placements	362 283 020.06	201 652 888.59
Produits d'intérêt des avoirs bancaires	62 729.54	80 370.45
Produits d'intérêt des créances	421 341.30	314 337.33
Charges d'intérêt pour engagements	-1 370 561.27	-1 396 816.54
Charges d'intérêt pour réserves de contributions de l'employeur	-444 675.90	-434 926.02
Charges pour l'administration des placements	-22 379 745.43	-16 026 611.92
Total des autres charges et produits	-23 710 911.76	-17 463 646.70

Compte d'exploitation (III)

	2014 en CHF	2013 en CHF
Compte d'exploitation partiel pour placements individuels (PI)	0.00	0.00
Produits des placements individuels	8 885 172.47	8 035 050.18
Frais pour l'administration des placements PI	-479 212.88	-682 120.38
Résultat net des placements individuels	8 405 959.59	7 352 929.80
Frais d'administration PI	-31 983.50	-28 600.00
Rémunération du capital de prévoyance PI	-1 447 288.60	-1 357 211.05
Charges d'intérêt sur les réserves de contributions de l'employeur PI	-26 556.55	-25 720.65
Dissolution/Constitution de fonds libres des œuvres de prévoyance PI	-6 900 130.94	-5 941 398.10
Autres produits	278 996.38	443 143.29
Produits de prestations fournies	85 862.33	230 547.04
Autres produits	193 134.05	212 596.25
Frais d'administration	-13 295 821.15	-14 229 325.19
Frais d'administration	-279 935.72	-408 430.07
Frais pour marketing et publicité	-89 357.08	-93 087.81
Activité des courtiers	-12 515 053.95	-13 321 042.91
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle	-279 374.40	-220 886.60
Autorités de surveillance	-132 100.00	-185 877.80
Excédent des produits/des charges avant constitution/ dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	116 082 854.42	65 185 443.62
- Constitution/+ Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	-116 082 854.42	-65 185 443.62
Excédent des produits/des charges	0.00	0.00

Annexe au compte annuel

Bases et organisation	20
Nature de l'application du but	24
Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité	25
Risques techniques d'assurance/Couverture des risques/ Degré de couverture	26
Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	31
Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	39
Exigences de l'autorité de surveillance	41
Autres informations relatives à la situation financière	42
Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan	42
Rapport de l'organe de révision	43

Bases et organisation

Forme juridique et but

Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales est une fondation collective créée par l'Union des Banques Cantonales suisses et Patria, Société mutuelle suisse d'assurances sur la vie (dès septembre 2006 Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA) conformément aux art. 80ss du Code civil suisse (CC). Son objectif est de fournir aux salariés et salariées ainsi qu'aux employeurs une prévoyance obligatoire et facultative conformes à la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

La Fondation poursuit notamment son but en gérant l'épargne de chaque œuvre de prévoyance constituée, en fonction des moyens mis à disposition et du règlement particulier à chaque entreprise. La Fondation peut conclure des contrats d'assurance pour toute ou partie des risques, de préférence avec Helvetia Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle (dénommé Helvetia ci-après). La Fondation doit toujours être la preneuse et la bénéficiaire d'assurance.

Enregistrement LPP et Fonds de garantie

Registre pour la prévoyance professionnelle
Fonds de garantie LPP

BS-0432
N° C1 11

Indication concernant les actes et règlements

Acte de fondation

Dispositions réglementaires générales

Dispositions réglementaires spécifiques

Règlement pour la liquidation partielle

Règlement des réserves

Règlement électoral

Règlement d'organisation

Règlement des placements

25.06.1973, dernière révision: 21.06.2012

Règlement de prévoyance, en tant que règlement cadre pour toutes les œuvres de prévoyance, révisé en dernier lieu au 01.01.2014

Plans de prévoyance en faveur des œuvres de prévoyance affiliées, individuel

15.05.2014

01.12.2009, dernière révision: 23.11.2013

01.12.2013

14.06.2010

01.12.2009

La gestion administrative de la Fondation est du ressort de Helvetia. La convention de direction des affaires du 28.12.2004 entre la Fondation et Helvetia règle les tâches,

les compétences et les responsabilités des personnes mandatées à la gestion administrative.

Organe supérieur, conduite des affaires et droit à la signature

Les membres du Conseil de fondation et les autres personnes autorisées à signer signent collectivement à deux.

Conseil de fondation	Représentants des employeurs Rolf Knechtli Adrian Beeli Eduard Gasser Oliver Gloor Anthony Goldstein Stefan Kehrl Urs Saxer Représentants des employés Alfred Schläpfer Claudia Breitenstein Urs Christen Beat Kempfer Jürg Stalder vacant Asseseurs sans droit de vote Hanspeter Hess Donald Desax Beat Müller René Raths	Président Membre (jusqu'au 30.09.2014) Membre Membre Membre (dès le 01.10.2014) Membre Membre Vice-président Membre Membre Membre Membre
Commission de placement	Hendrik van der Bie Martin Flück Herbert Joss Stefan Kunzmann	Président Membre Membre Membre
Personnes autorisées à signer	Davide Pezzetta Claude Schreiber Ulrike Bühler René Eggimann Roger Eisenring Caroline Loewert Michael Maxelon Louis Rideau Daniel Rossi Christoph Schneider	Directeur administratif Directeur administratif adjoint; responsable Key Accounts et Underwriting Chef de team BC ZH et Key Accounts, service à la clientèle Responsable du service juridique Responsable finances Chef de team Courtiers, service à la clientèle Responsable du service à la clientèle Chef de team Intercantonal, service à la clientèle Responsable Fondation de libre passage Service juridique Swisscanto

Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Beratungsgesellschaft für die zweite Säule AG, Bâle, Ernst Sutter
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA, Bâle
Investment-Controlling	Complementa Investment-Controlling SA, St-Gall
Autorité de surveillance	BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel (BSABB), Bâle

Employeurs affiliés

	2014 Nombre	Evolution Nombre	2013 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	5 601	-103	5 704
Entrées	307	74	233
Sorties	-356	-20	-336
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	5 552	-49	5 601

Membres actifs et rentiers

Assurés actifs	2014 Nombre	Evolution Nombre	2013 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	49 473	140	49 333
Entrées	10 515	213	10 302
Mises à la retraite	-9 938	-445	-9 493
Sorties	-685	-16	-669
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	49 365	-108	49 473

Bénéficiaires des rentes	2014 Nombre	Evolution Nombre	2013 Nombre
Rentes de vieillesse			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	3 846	315	3 531
Entrées	478	76	402
Sorties	-97	-10	-87
Bénéficiaires à la fin de l'exercice sous revue	4 227	381	3 846
Rentes pour enfants de retraités			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	44	7	37
Entrées	21	8	13
Sorties	-17	-11	-6
Bénéficiaires à la fin de l'exercice sous revue	48	4	44
Rentes d'invalidité			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	1 563	-14	1 577
Entrées	105	-9	114
Sorties	-167	-39	-128
Bénéficiaires à la fin de l'exercice sous revue	1 501	-62	1 563
Rentes pour enfants d'invalides			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	568	-31	599
Entrées	93	11	82
Sorties	-137	-24	-113
Bénéficiaires de l'exercice sous revue	524	-44	568
Rentes de conjoints			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	678	41	637
Entrées	99	-219	318
Sorties	-48	229	-277
Bénéficiaires à la fin de l'exercice sous revue	729	51	678
Rentes d'orphelin			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	186	-12	198
Entrées	52	23	29
Sorties	-53	-12	-41
Bénéficiaires à la fin de l'exercice sous revue	185	-1	186
Total			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	6 885	306	6 579
Entrées	848	-110	958
Sorties	-519	133	-652
Bénéficiaires de rentes à la fin de l'exercice sous revue	7 214	329	6 885

La méthodologie pour la détermination des bénéficiaires de rentes (d'enfants de retraité, d'enfants d'invalides et d'orphelins) a été adaptée par rapport à celle utilisée l'année d'avant. Les valeurs de l'année précédente sont également indiquées selon la nouvelle méthodologie.

Nature de l'application du but

Le but de la Fondation est atteint lorsque les employeurs adhèrent à la Fondation par un contrat d'affiliation. Lors de la conclusion de ce contrat d'affiliation, une œuvre de prévoyance se constitue.

Explications relatives aux plans de prévoyance

Chaque œuvre de prévoyance dispose d'un propre plan de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire. Les prestations de vieillesse reposent sur la pri-

mauté des cotisations, les prestations de risque sur la primauté des cotisations ou la primauté des prestations selon l'œuvre de prévoyance et les prestations concernées.

Financement, méthode de financement

Le financement est régi séparément pour chaque œuvre de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées essentiellement par les employés et l'employeur, ce dernier devant en supporter au minimum 50%.

Autres informations concernant l'activité de prévoyance

Quelques œuvres de prévoyance disposent de placements individuels de la fortune (nommés placements individuels). Les modalités y relatives sont régies par des dispositions

contractuelles distinctes et réglementaires de Swisscanto Fondation collective. Les œuvres de prévoyance avec des placements individuels peuvent disposer de leurs réserves de contribution de l'employeur en tant que réserves de fluctuation de valeur pour les placements individuels de la fortune.

Œuvres de prévoyance avec gestion individuelle des placements ayant un	31.12.2014 Nombre	31.12.2013 Nombre
degré de couverture supérieur à 110%	11	10
degré de couverture compris entre 100% et 109,9%	6	8
degré de couverture compris entre 95% et 99,9%	0	0
Nombre total	17	18

Le degré de couverture se situe au niveau de l'œuvre de prévoyance (DCNOP) pour quelques œuvres de prévoyance. Les modalités pour ce faire sont basées sur les dispositions

contractuelles et réglementaires de Swisscanto Fondation collective.

Degré de couverture au niveau de l'œuvre de prévoyance (DCNOP)	31.12.2014 Nombre	31.12.2013 Nombre
Degré de couverture supérieur à 110%	5	0
Degré de couverture compris entre 100% et 109,9%	1	0
Degré de couverture compris entre 95% et 99,9%	0	0
Nombre total	6	0

Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes s'appuie sur les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 01.01.2014.

Principes comptables et d'évaluation

Principes comptables

Les comptes annuels établissent les rapports effectifs de la situation de la fortune, des finances et des produits (true & faire value) selon la législation en vigueur et le Swiss GAAP RPC 26.

Principes d'évaluation

Liquidités

Instruments dérivés

Placements collectifs

Conversion des valeurs en monnaies étrangères

Créances

Comptes de régularisation actifs

Placements individuels

Valeur nominale

Valeur du marché

Valeur de cours

Cours du jour

Valeur nominale, déduction faite de la provision pour dépréciation

Valeur nominale

Valeur du marché

Modifications des principes d'évaluation, de la tenue des comptes et des états financiers

Le transfert du capital nécessaire au versement des rentes, soit CHF 960 Mio, a été effectué au 01.01.2014 depuis Helvetia, la Fondation prenant à sa charge depuis cette date le risque de longévité. La publication a été faite dans les comptes 2013, sous la rubrique «Evénements postérieurs à

la date de clôture du bilan». Afin de faciliter la compréhension, les comptes annuels 2014 tiennent compte de ce transfert, de sorte que les valeurs puissent être comparées au bilan du 01.01.2014.

Risques techniques d'assurance/Couverture des risques/ Degré de couverture

Nature de la couverture des risques, réassurances

La Fondation a repris complètement à sa charge au 01.01.2014 le risque longévité (rentes de vieillesse, de survivants, d'enfants de retraités et d'orphelins). Pour la couverture des risques techniques d'assurance (décès avant l'âge terme, invalidité, compensation du renchérissement), la Fondation a conclu un contrat d'assurance vie-collective, dont elle est la preneuse d'assurance et la bénéficiaire.

Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Alors que la totalité des rentes en cours étaient réassurées jusqu'au 31.12.2013, seules les rentes d'invalidité ainsi que les rente de survivants avant l'âge terme le sont encore dès le 01.01.2014. Le capital de couverture pour les rentes, non inscrit au bilan, s'élève au total à CHF 510 440 000 (année précédente CHF 1 471 181 000).

Développement et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations

	2014 en CHF	2013 en CHF
Avoirs d'épargne à la fin de l'année précédente	4 383 491 452	4 226 716 866
Cotisations d'épargne	316 898 674	310 599 611
Apports de libre passage, montant de rachat et nouveaux contrats	477 645 805	397 234 159
Primes d'épargne des assurés invalides	10 948 591	10 814 020
Prestations de libre passage en cas de sortie et de résiliation de contrat	-488 689 180	-411 233 188
Versements anticipés pour l'encouragement à la propriété du logement/divorce	-20 874 541	-23 254 390
Résiliation en cas de départ à la retraite, de décès ou d'invalidité	-188 865 796	-188 747 677
Taux d'intérêt du capital de prévoyance (ordinaire)	74 358 584	61 362 053
Avoirs d'épargne à la fin de l'exercice sous revue	4 564 913 590	4 383 491 452
Taux d'intérêt de l'avoir de vieillesse, part LPP (ordinaire)	1.75%	1.50%
Taux d'intérêt de l'avoir de vieillesse, part subrogatoire (ordinaire)	1.75%	1.50%

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2014 en CHF	31.12.2013 en CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin)	2 708 087 789	2 618 808 928
Taux minimal LPP	1.75%	1.50%

Evolution du capital de couverture des rentiers

	31.12.2014 en CHF
Etat au 01.01.	796 000 000
+ Augmentation/- diminution	111 884 196
Etat au 31.12	907 884 196

Le capital de couverture nécessaire à la reprise à son propre compte des rente de vieillesse, des rentes de survivants, des rentes d'enfants de retraités et d'orphelins en cours provenant

d'Helvetia était de CHF 796 Mio au 01.01.2014. Ce capital de couverture est passé à CHF 907,9 Mio, compte tenu de la modification de l'effectif au cours de l'année sous revue.

Récapitulation, évolution et explication des réserves techniques

	31.12.2014 en CHF	01.01.2014 en CHF
Réserves techniques pour pertes dues au taux de conversion	103 147 037	24 959 310
Réserves techniques pour augmentation de l'espérance de vie	36 256 000	27 900 000
Réserves techniques pour la baisse du taux technique	44 128 000	40 300 000
Réserves techniques totales	183 531 037	93 159 310

Réserves techniques: explications

Les réserves techniques émanent du Règlement sur les Réserves actuellement en vigueur. Les réserves pour les pertes dues au taux de conversion ont particulièrement augmenté au

cours de l'année sous revue pour répondre aux exigences du Règlement sur les Réserves.

Résultat de la dernière expertise technique de l'assurance

Au cours de l'année sous revue, aussi bien le nombre d'oeuvres de prévoyance que les assurés actifs ont légèrement diminué.

L'effectif des rentiers a cependant de nouveau considérablement augmenté, soit de 9,2%, alors que cette augmentation avait été de 5,0% l'année précédente. L'augmentation des rentes de vieillesse et de conjoints a correspondu à ce qui était attendu. La tendance s'est également poursuivie pour les rentes d'invalidité, l'effectif net a baissé encore de 62 rentiers, ou environ 4,0%. Cette diminution de 62 rentiers résulte de la différence entre 105 nouveaux cas enregistrés et 167 personnes ne bénéficiant plus de ces prestations d'invalidité. Nous procéderons à l'analyse détaillée de la sinistralité dans le cadre de l'expertise technique d'assurance.

Le rapport entre les rentes de vieillesse et les rentes de conjoints survivants est passé de 10,9 pour 1 (31.12.2013) à 10,0 pour 1 (31.12.2014). Le rapport entre les avoirs de vieillesse des assurés actifs et le capital de prévoyance pour les rentes de vieillesse et de conjoints survivants est passé pour sa part d'environ 5,5 pour 1 (31.12.2013) à 5,0 pour 1 (31.12.2014). La structure de l'effectif s'est légèrement péjorée, comme c'était attendu lors de l'année sous revue. Cependant, étant donné que la situation du Cash-Flow net s'est de nouveau améliorée, la capacité de risque structurelle de la Fondation peut être qualifiée de très bonne, ce qui ne change pas de l'année précédente.

La situation quant à la couverture a de nouveau progressé au cours de l'année sous revue, bien que le «cut off» pour un excédent ait encore une fois augmenté et que les réserves techniques aient été renforcées. Ceci a été rendu possible par la performance de 5,95% d'une part et par le fait qu'Helvetia disposait de plus de capital que nécessaire que ce que les bases comptables de la fondation exigeaient pour la reprise à son propre compte des rentes de vieillesse et de conjoints survivants au 1.1.2014 d'autre part. Les capitaux destinés à couvrir les rentes ont été calculés avec un taux technique de 3,0%. Il a été constitué en plus des réserves techniques destinées à financer les rentes à cause de l'augmentation de l'espérance de vie de 2007 à 2014 d'une part et à cause de l'abaissement du taux technique à 2,5% d'autre part.

Avec une augmentation affichée du degré de couverture, qui est passé de 109,4% au 31.12.2013, respectivement 109,8% au 1.1.2014 à 111,2% au 31.12.2014, la technique de placement et parmi elle également la capacité de risque de la fondation s'est somme toute de nouveau améliorée. Le taux de la réserve de fluctuation de valeurs désiré et le taux effectivement atteint est passé de 40,9% à 33,1%.

Les conditions ne sont pourtant pas encore réunies pour avoir une amélioration durable de la capacité de risque structurelle désirée pour la Fondation et également une croissance nécessaire de l'effectif. Il n'est cependant pas irréaliste de penser qu'avec les décisions prises par le Conseil de fondation au sujet du versement d'excédent pour 2014 ainsi que l'octroi d'un taux d'intérêt plus élevé en 2015 sur les avoirs de vieillesse, un important signal concret a été donné, lequel constitue un motif d'espérer une augmentation de l'effectif des assurés dès l'année 2015. Cela d'autant plus que le Conseil de fondation a décidé de modifier le règlement afin qu'à l'avenir, les rentiers et les assurés actifs soient traités équitablement de manière générale pour ce qui est du rendement du capital de la Fondation; à l'avenir, le taux d'intérêt des avoirs de vieillesse des assurés actifs devra correspondre en moyenne au taux d'intérêt technique des capitaux destinés à couvrir les rentes.

L'expert en prévoyance professionnelle peut confirmer au 31.12.2014:

- que la sécurité de la Fondation est à même de pouvoir couvrir ses engagements (art. 52e, al. 1, lettre a de la LPP);
- qu'il n'existe aucun manque financier systématique;
- que l'évaluation des engagements techniques d'assurance respecte les bases et directives utilisées par l'expert en prévoyance professionnelle

Un examen général et l'adaptation éventuelle du règlement sur les réserves est encore en cours. Les réserves techniques du bilan sont cependant suffisantes et correspondent aux directives mentionnées ci-dessus, utilisées par l'expert en prévoyance professionnelle. Aucune mesure immédiate ne s'impose.

Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Bases techniques

LPP 2010 comme bases comptables de techniques d'assurance et taux technique de 3%.

Fonds libres des œuvres de prévoyance

Les positions suivantes au niveau de l'œuvre de prévoyance individuelle figurent au bilan en tant que Fonds libres des œuvres de prévoyance pour ce qui est du niveau de la Fondation:

Composition des Fonds libres des œuvres de prévoyance	31.12.2014 en CHF	31.12.2013 en CHF
Fonds libres des œuvres de prévoyance		
Fonds libres des œuvres de prévoyance affiliées	11 087 211	11 892 820
Fonds libres provenant de mesures spéciales antérieures	13 614 260	16 570 321
Dépôt de surplus de bénéfice des œuvres de prévoyance affiliées	8 367 883	11 013 131
Excédents individuels et produits des œuvres de prévoyance affiliées	1 055 165	1 236 208
Total des fonds libres des œuvres de prévoyance	34 124 518	40 712 479
Fonds libres des œuvres de prévoyance avec placement individuel de la fortune		
Fonds libres des œuvres de prévoyance affiliées	5 699 465	6 660 959
Dépôt de surplus de bénéfice des œuvres de prévoyance affiliées	412 137	539 467
Fonds libres provenant de mesures spéciales antérieures	216 013	216 013
Réserves pour fluctuation de valeurs des œuvres de prévoyance affiliées	3 655 211	2 734 046
Excédent de produits/charges des œuvres de prévoyance affiliées	11 535 267	5 122 489
Fonds libres des œuvres de prévoyance avec placement individuel de la fortune	21 518 093	15 272 974
Total des fonds libres des œuvres de prévoyance	55 642 611	55 985 454

Modification des bases techniques et hypothèses

Il n'y a aucune modification par rapport à l'année précédente.

Réserves de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation

Les dispositions réglementaires de la Fondation Swisscanto prévoient que, en cas d'insuffisance de couverture, l'employeur peut fournir des contributions dans les réserves de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation. Au 31.12.2014 il n'y a pas de réserves de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation (montant total à la fin l'année précédente CHF 0).

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

	31.12.2014 en CHF	31.12.2013 en CHF
Actifs au bilan	6 597 295 008	6 073 817 164
Placements individuels de la fortune	-102 812 931	-94 409 764
Actifs DCNOP	-84 775 320	0
Obligations et comptes de régularisation	-163 020 549	-138 378 299
Réserves de contributions de l'employeur	-92 512 788	-93 095 266
Créances/engagements des placements individuels de la fortune	162 939	37 706
Fortune de prévoyance disponible	6 154 336 360	5 747 971 541
Capital de prévoyance des assurés actifs	4 564 913 590	4 383 491 452
Capital de prévoyance des retraités	907 884 196	796 000 000
Fonds libres des œuvres de prévoyance	183 531 037	93 159 310
Réserves techniques de la fondation	55 642 611	55 985 454
Capitaux de prévoyance, réserves techniques de la fondation, fonds libres des œuvres de prévoyance et réserves de contributions de l'employeur	5 711 971 433	5 328 636 216
Capitaux de prévoyance, fonds libres et réserves de contributions de l'employeur des placements individuels de la fortune		
Capital de prévoyance des assurés actifs placements individuels de la fortune	-78 972 194	-76 662 786
Capital de prévoyance des assurés actifs DCNOP	-74 107 736	0
Fonds libres des œuvres de prévoyance	-21 518 093	-15 272 974
Réserves de contributions de l'employeur	-2 159 705	-2 436 298
Capitaux de prévoyance, réserves techniques de la fondation et fonds libres des œuvres de prévoyance	5 535 213 705	5 234 264 158
Degré de couverture	111.2%	109.8%

Degré de couverture

Le degré de couverture est de 110.2% pour l'année sous revue (107.7% l'année précédente), compte tenu des actifs et passifs non consolidés des contrats d'assurance.

Le degré de couverture indiqué n'est valable que pour la partie des fonds de prévoyance investis dans les placements collectifs. Les moyens financiers dont l'utilisation en tant qu'excédents est du ressort du Conseil de fondation sont compris dans les fonds liés et il en est déjà tenu compte dans le degré de couverture.

A relever que 17 œuvres de prévoyance pratiquent le placement individuel et 6 autres bénéficient du degré de couverture au niveau de l'œuvre de prévoyance (DCNOP). Ces 23 œuvres de prévoyance ont toutes un degré de couverture supérieur à 100% au 31.12.2014. Elles sont informées individuellement de leur situation par rapport à leur degré de couverture et des éventuelles mesures à prendre.

Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Organisation de l'activité de placement, conseiller et manager en placements, règlement de placement

L'organisation de l'activité de placement de la Fondation collective Swisscanto est réglée dans le Règlement de placement. L'organisation relative aux placements est confiée au Conseil de fondation, à la Commission de placement, à la Direction, aux gestionnaires de portefeuille, aux gestionnaires Overlay ainsi qu'au contrôleur des investissements.

Le Conseil de fondation nomme les membres de la Commission de placement et définit l'organisation relative aux placements. Sur demande de la Commission de placement et dans le cadre des dispositions légales, il approuve la stratégie et les directives de placements, la gestion Overlay ainsi que le contrôle des investissements.

La Commission de placement est responsable du contrôle, de l'application, de l'initialisation de rajustement de la stratégie de placement ainsi que la gestion Overlay.

Les comptes de dépôt sont à la Banque Cantonale de Zurich et au Credit Suisse.

La gestion Overlay est mise en place avec la Banque Cantonale de Zurich. La pondération de la fortune de base est contrôlée de manière indirecte par les achats et les ventes des instruments dérivés réalisés par le Overlay-Portfolio, par la défense des devises de même que celle de certaines catégories de placement. Les tâches, les responsabilités sont réglées dans le contrat de gestion de fortune du 11.12.2013 passé avec la Banque Cantonale de Zurich. Il existe en plus un Advisory avec Finreon AG depuis le 02.12.13 pour la défense des catégories de placement.

Complementa Investment Controlling AG est responsable du Controlling des investissements. Cette entreprise consolide la fortune placée, contrôle la conformité légale ainsi que le respect des directives de placement, la mise en pratique de la gestion Overlay et rapporte les résultats des placements consolidés et de surveillance à la Commission de placement. Ces tâches sont réglées dans le contrat de mandataire du 27.08.2010.

La Direction garantit les liquidités opérationnelles ainsi que le compte-rendu nécessaire à la Commission de placement et au gestionnaire Overlay. Elle effectue en outre les transactions de Rebalancing pour les catégories de placement qui ne sont pas pilotées par la gestion Overlay.

Les managers du portefeuille (Swisscanto Asset Management SA, Banque Cantonale de Zurich, Credit Suisse) livrent périodiquement un Reporting à la Commission de placement concernant l'évolution de la valeur de la fortune et des attentes du marché.

La Fondation détient exclusivement des placements collectifs en capitaux, de même que des liquidités (y compris des placements à terme fixe) et des instruments dérivés pour le Overlay-Management.

Objectif fixé et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Objectif fixé de la réserve pour fluctuation de valeurs	31.12.2014 en CHF	31.12.2013 en CHF
Total des placements de capitaux	6 237 960 599	4 611 328 710
dont 15% en tant que Réserve de fluctuation de valeurs (objectif)	935 694 090	691 699 307

Réserve de fluctuation de valeurs	2014 en CHF	2013 en CHF
Réserve de fluctuation de valeurs au 1.1.	417 507 384	352 321 940
Attribution par transfert du capital de prévoyance des rentiers	96 200 000	0
Attribution à charge/dissolution en faveur du compte d'exploitation	116 082 854	65 185 444
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12. resp. au 01.01.	629 790 238	417 507 384
Objectif fixé pour la réserve pour fluctuation de valeurs	935 694 090	706 528 145
Déficit de la réserve pour fluctuation de valeurs	305 903 852	289 020 761

Présentation du placement de la fortune selon les catégories de placements

	Stratégie %	Marge de fluctuation		Valeur du marché selon bilan en CHF	Exposition économique des dérivés en CHF	Exposition économique des placements de la fortune en CHF	Part en %
		Min. %	Max. %				
Liquidités stratégiques/ Dépôts à terme fixe	2.0	0.0	22.0	141 078 885	131 126 395	272 205 280	4.3
Obligations CHF	33.0	30.0	36.0	2 096 695 742	- 30 396 425	2 066 299 317	32.9
Obligations en monnaies étrangères	5.0	4.0	6.0	329 435 299	- 16 067 107	313 368 192	5.0
Obligations High Yield	5.0	4.0	6.0	288 088 628	0	288 088 628	4.6
Obligations Marchés émergents	5.0	4.0	6.0	314 861 294	0	314 861 294	5.0
Placements coll. Obligations	48.0	42.0	54.0	3 029 080 963	- 46 463 532	2 982 617 431	47.5
Actions suisses	7.0	0.0	8.0	441 938 802	- 12 297 340	429 641 462	6.8
Actions étrangères	15.0	0.0	17.0	1 012 183 390	- 63 196 457	948 986 933	15.1
Actions Marchés émergents	6.0	0.0	7.0	375 476 409	- 9 611 348	365 865 061	5.8
Placements coll. Actions	28.0	0.0	32.0	1 829 598 601	- 85 105 145	1 744 493 456	27.8
Placements coll. Immeubles	12.0	10.0	14.0	677 403 010	0	677 403 010	10.8
Placements coll. Hedge Funds	5.0	4.0	6.0	327 262 514	- 2 369 685	324 892 829	5.2
Placements coll. Matières premières	5.0	4.0	6.0	274 615 510	2 811 967	277 427 477	4.4
Total placements de capitaux	100			6 279 039 483		6 279 039 483	100.0
Liquidités				136 519 096			
Créances				16 482 496			
Avoirs des employeurs				25 465 569			
Placements individuels				102 812 931			
Compte de régularisation actif				36 975 432			
Autres actifs				318 255 524			
Somme de bilan				6 597 295 008			

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie de placement a été achevée au cours de l'année sous revue.

Analyse des catégories du portefeuille selon art. 55 OPP2

Article	Catégorie	Valeur en CHF	Engagements à effet variable des dérivés en CHF	Valeur déterminante selon art. 55 OPP2	en % de la fortune totale	Limites OPP2
	Créances des capitaux immobilisés, y.c. liquidités	3 480 343 371	82 472 658	3 562 816 029	54.0%	100.0%
	Total en CHF	2 834 348 316	547 324 385	3 381 672 701	51.3%	
	Total en monnaies étrangères	645 995 055	-464 851 727	181 143 328	2.7%	
55a	Titres de gage immobilier et cédulas hypothécaires	0	0	0	0.0%	50%
	en CHF	0	0			
55b	Actions	1 834 101 401	-85 277 063	1 748 824 338	26.5%	50.0%
	en CHF	445 814 802	-12 385 763	433 429 040	6.6%	
	en monnaies étrangères	1 388 286 599	-72 891 300	1 315 395 299	19.9%	
55c	Immeubles	680 972 210	0	680 972 210	10.3%	30.0%
	Suisse	654 103 660	0	654 103 660	9.9%	
	Étranger	26 868 550	0	26 868 550	0.4%	10.0%
	en CHF	26 868 550	0	26 868 550	0.4%	
	en monnaies étrangères	0	0	0	0.0%	
55d	Placements alternatifs	601 878 024	2 804 405	604 682 429	9.2%	15.0%
	en CHF	432 041 112	0	432 041 112	6.6%	
	en monnaies étrangères	169 836 912	2 804 405	172 641 317	2.6%	
	Total des actifs selon bilan	6 597 295 008				
55e	Positions en monnaies étrangères sans garantie	2 204 118 566	-534 938 622	1 669 179 944	25.3%	30.0%

Instruments dérivés courants (ouverts)

Les instruments dérivés seront mis en place dans le cadre du Management-Overlay par le biais de la Banque cantonale de Zürich. La pondération de la fortune de base est contrôlée de manière indirecte par les achats et les ventes des instruments dérivés réalisés par le Overlay-Portfolio, par la défense des devises de même que celle de certaines catégories de placement.

Les positions des dérivés doivent être en tout temps totalement couvertes par les placements de base. Un effet de levier (en-

gagements plus élevés que les liquidités disponibles) et les ventes à découvert sont formellement interdits. Les dispositions de l'art. 56a de l'OPP 2 et les recommandations en la matière de l'OFAS en ce qui concerne l'engagement des instruments dérivés sont à respecter par le gestionnaire de fortune.

L'utilisation des instruments dérivés est réglementée par le mandat de gestion de fortune de la Banque cantonale de Zürich du 11.12.13.

Opérations à terme sur devises

Les opérations à terme sur devises ont été couvertes en totalité par les placements de base. Au 31.12.2014, les opérations

suyvantes (échéance janvier 2015) subsistent, avec une valeur marchande de CHF -5 801 020 (année précédente: CHF 57 631):

Catégorie de placement	Valeur marchande en CHF	Exposition économique en CHF	Exposition en CHF (OPP2)*
Liquidités stratégiques/Dépôts à terme fixe	-760 136	-760 136	0
Obligations en monnaies étrangères	-2 671 199	-2 671 199	0
Hedge Funds	-2 369 685	-2 369 685	0
Total	-5 801 020	-5 801 020	0

* Exigences de liquidités selon OPP2

La valeur marchande des opérations à terme sur devises figure au bilan sous la rubrique «Liquidités stratégiques».

Instruments dérivés courants (ouverts): Futures

Les contrats Futures ont été couverts en totalité par les placements de base. Au 31.12.2014, les contrats Futures ouverts suivants subsistent (échéance 1^{er} trimestre 2015):

Catégorie de placement	Valeur marchande en CHF	Exposition économique en CHF	Exposition en CHF (OPP2)*
Obligations en monnaies étrangères	0	-13 395 908	0
Actions suisses	0	-12 297 340	0
Actions étrangères	0	-63 196 457	0
Actions Marchés émergents	0	-9 611 348	0
Matières premières	0	2 811 967	3 142 965
Total	0	-95 689 086	3 142 965

* Exigences de liquidités selon OPP2

Le résultat des contrats Futures est indiqué à la position «Rebalancing-Overlay».

Instruments dérivés courants (ouverts):

Swaps d'intérêts

La valeur nominale des Swaps était toujours entièrement couverte par la valeur des placements de base. Au 31.12.14, les swaps en CHF suivants sont encore ouverts, avec une durée

résiduelle maximale de 15 ans (valeur marchande de CHF -592 916 pour l'année sous revue et CHF -45 829 pour l'année précédente):

Catégorie de placement	Valeur marchande en CHF	Valeur nominale	Exposition en CHF (OPP2)*
Obligations suisses	-592 916	-30 396 425	0
Total	-592 916	-30 396 425	0

* Exigences de liquidités selon OPP2

La valeur marchande des Swaps est prise en compte à la position «Liquidités stratégiques».

Explications du résultat net du placement de la fortune

Les revenus de la fortune sont constamment soumis au Contrôleur d'investissement et comparés avec la performance du Benchmark. Le calcul de la performance s'effectue selon

la méthode TWR (Time-Weighted Return) et conformément à la systématique de la stratégie de placement représentée.

Les valeurs de performance suivantes sont déterminées de cette manière:

	Résultat net en CHF		Performance %	
	2014	2013	2014	2013
Liquidités stratégiques/Dépôts à terme fixe	33 750	22 500	n/a	n/a
Obligations CHF	145 535 369	-41 628 744	7.64	-2.24
Obligations en monnaies étrangères	23 420 438	1 223 881	8.09	5.67
Obligations High Yield	-473 118	19 190 941	-0.31	6.19
Obligations marchés émergents	25 380 712	0	9.18	0.00
Emprunts convertibles étrangers en monnaies étrangères	0	32 617 239	0.00	10.51
Actions suisses	48 523 242	52 537 625	12.64	26.95
Actions étrangères (sans Marchés émergents)	141 448 459	46 731 500	16.78	19.52
Actions Marchés émergents	26 317 630	-10 715 657	6.95	-9.80
Immeubles	32 806 982	43 550 433	4.72	6.23
Hedge Funds	11 542 177	5 482 446	0.64	4.75
Matières premières	-81 228 121	-824 915	-28.67	-1.08
Rebalancing Overlay	-11 024 499	53 465 640	n/a	n/a
Total placements	362 283 020	201 652 889	5.95	4.07
Produit des intérêts des liquidités	62 730	80 370		
Produit des intérêts des créances	421 341	314 337		
Charges d'intérêts pour engagements	-1 370 561	-1 396 817		
Charges d'intérêts pour réserves de contributions de l'employeur	-444 676	-434 926		
Total produit autres actifs et engagements	-1 331 166	-1 437 035		
Frais de gestion de fortune	-22 379 745	-16 026 612		
Résultat net des placements	338 572 108	184 189 242		

Les frais de gestion de la fortune pour les placements collectifs sont directement débités dans les groupes de placement par le fournisseur.

Les commissions versées à la Fondation pour ses placements sont inclus dans les rendements de la fortune de chaque groupe de placement.

Produit de la gestion Overlay

	2014 en CHF	2013 en CHF
Overlay monnaies	-31 947 570	0
Rebalancing Overlay	-11 024 499	53 465 640
Total produit de la gestion Overlay	-42 972 069	53 465 640

Explications relatives aux frais de gestion de la fortune

L'attestation et la détermination des frais de gestion de la fortune sont effectuées selon la directive CHS PP W-02/2013

- La somme de tous les frais pour les placements collectifs s'élève à CHF 20 883 875 pour l'année sous revue (année précédente: CHF 15 574 481).
- Dans le compte d'exploitation, le total des frais de gestion de la fortune correspond au 0.35% des placements de la fortune (année précédente: 0.33%), selon la transparence en matière de frais.
- Le taux de transparence en matière de frais est de 100% pour l'année sous revue (année précédente 100%).

Explications sur les placements auprès de l'employeur et sur les réserves de contributions de l'employeur

Placements auprès de l'employeur

Les avoirs des employeurs affiliés d'un montant de CHF 25 465 569.08 (année précédente: 24 280 249.11) sont constitués par les dépôts de primes. L'intérêt moratoire en 2014 est de 5.0%, comme pour l'année précédente.

Les primes de risque et les frais sont toujours exigibles au 31.01., respectivement 30 jours après l'adhésion de l'œuvre

de prévoyance. Les primes d'épargne sont exigibles pour leur part au 31.12. La Fondation contrôle le paiement à terme échu des primes et prend les mesures adéquates en cas de retard de paiement.

Les pertes éventuelles de la Fondation sur les primes sont supportées par elle-même après déduction du montant pris en charge par le Fonds de garantie.

Réserve de contributions de l'employeur	2014 en CHF	2013 en CHF
Etat au début de la période	93 095 266	90 534 154
Apports aux réserves de contributions de l'employeur	10 230 716	12 355 045
Apports de nouveaux contrats	95 209	1 059 483
Prestations résultant de résiliations de contrats	-1 610 843	-1 247 145
Utilisation pour le paiement des primes	-9 192 461	-9 594 235
Utilisation pour primes uniques*	-576 332	-472 683
Intérêt	471 232	460 647
Etat à la fin de la période	92 512 788	93 095 266

* L'utilisation en tant que primes uniques n'est possible que sur présentation d'une décision explicite de l'accord des autorités fiscales compétentes ou en cas de liquidation.

Les réserves de contributions de l'employeur ont été rémunérées avec un intérêt de 0,5%.

Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Explications relatives aux créances	31.12.2014 en CHF	31.12.2013 en CHF
Impôt anticipé	9 703 597	4 306 222
Autres créances	6 778 899	1 204 571
	16 482 496	5 510 793

Explications relatives au compte actif de régularisation	31.12.2014 en CHF	31.12.2013 en CHF
Prestations payées d'avance	17 864 182	21 250 222
Produits de l'indemnité de distribution	0	50 425
Participation aux excédents	19 100 000	8 900 000
Autres comptes de régularisation	11 250	0
	36 975 432	30 200 647

Explications relatives au compte de régularisation passif	31.12.2014 en CHF	31.12.2013 en CHF
Prestations d'entrée en suspens	50 254 796	41 660 917
Primes payées d'avance	17 715 064	18 004 017
Intérêts débiteurs	0	160 000
Charges de l'indemnité de distribution	275 527	5 000 000
Frais pour l'administration des placements	0	322 472
Versement d'excédent	51 438 946	30 000 000
Autres comptes de régularisation	416 122	182 000
	120 100 456	95 329 406

Explications relatives aux produits d'assurance	2014 en CHF	2013 en CHF
Prestations d'assurance	41 215 598	93 689 464
Excédent du résultat d'assurance	28 278 230	17 481 407
Excédent du résultat des frais	329 003	596 593
	69 822 831	111 767 464

Explications relatives aux charges d'assurance	2014 en CHF	2013 en CHF
Prime de risque	79 533 705	78 873 514
Prime de risque/renchérissement	1 885 450	1 874 895
Cotisations au fonds de garantie	1 669 451	1 926 753
Rachat risque de longévité	0	12 207 347
Prime pour frais de gestion	20 218 618	19 277 624
	103 307 224	114 160 133

Explications relatives aux charges d'administration	2014 en CHF	2013 en CHF
Indemnités de distribution	8 997 801	10 517 490
Courtages	3 517 253	2 803 552
Organe de révision, expert en prévoyance professionnelle	279 374	220 887
Autorité de surveillance	132 100	185 878
Charges de marketing et publicité	89 357	93 088
Autres frais d'administration	279 936	408 430
	13 295 821	14 229 325

Exigences de l'autorité de surveillance

Les autorités de surveillance ne se sont pas encore prononcées sur les comptes 2013 à la fin de l'année sous revue.

Information concernant les règles en vigueur relatives aux rétrocessions

Les institutions chargées du placement de la fortune attestent qu'elles n'ont obtenu aucune indemnité au sens de la jurisprudence établie par une Cour fédérale pour des tâches non convenues auparavant.

Information concernant la réglementation en vigueur pour les excédents

La Fondation a droit aux parts d'excédents attribués dans le cadre du contrat d'assurance collective avec Helvetia. Pour l'exercice 2014, ces parts ont atteint la somme de

CHF 28 607 233 (année précédente: CHF 18 078 000). En accord avec les dispositions réglementaires, ce montant a été utilisé pour soutenir le degré de couverture.

Autres informations relatives à la situation financière

Liquidations partielles

Des liquidations partielles ont eu lieu en 2014, conformément aux dispositions du Règlement sur la liquidation partielle. Les

répartitions résiduelles des Fonds libres de ces œuvres de prévoyance se sont déroulées conformément aux règles faisant référence.

Procédures juridiques courantes

Sur la base de l'état actuel des procédures juridiques courantes, nous ne supposons pas que d'autres frais de procédures puissent encore être engendrés pour la Fondation.

Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement survenu après la date de clôture du bilan et ayant une influence primordiale sur les comptes annuels a été porté à notre connaissance.



Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de
Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales
Bâle

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (sur les pages 14 - 42) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.



Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantis-saient les intérêts de l'institution de prévoyance.

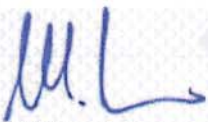
Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

PricewaterhouseCoopers SA



Roland Sauter
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Matthias Sutter
Expert-réviseur

Bâle, le 23 mars 2015

Editeur:

Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales

St. Alban-Anlage 26

Case postale 3855

4002 Bâle

Téléphone 058 280 26 66

Fax 058 280 29 77

fondationcollective@swisscanto.ch

Informations complémentaires sur

www.swisscanto-fondation-collective.ch



Swisscanto